

Plan Épargne Groupe SNCF

L'UNSA vous informe des nouveautés prévues en 2018 !



L'UNSA-Ferroviaire ainsi que 2 autres Organisations Syndicales ont été reçues, le 12 octobre 2017, par les représentants de l'ÉPIC SNCF pour une table ronde concernant un avenant à l'accord relatif au Plan d'Épargne du Groupe Public Ferroviaire SNCF qui avait été signé le 13 novembre 2015.

Cette table ronde conclusive faisait suite à une bilatérale et une première table ronde. Les principales mesures reprises dans l'avenant sont :

- ✓ Mises à jour administratives et législatives,
- ✓ Reprise de la gestion du fond épargne SAPHIR par AMUNDI (à la place de NATIXIS),
- ✓ Modification du nom du fond d'épargne SAPHIR en HORIZON TRÉSORERIE,
- ✓ Modification de la fréquence de cotation du fond d'épargne SAPHIR (quotidienne au lieu d'hebdomadaire),
- ✓ Modification du fond par défaut d'affectation de l'intéressement (HORIZON SOLIDAIRE à la place de SAPHIR),
- ✓ Ajout de 2 nouveaux fonds AMUNDI mieux rémunérés mais plus risqués, dans la gamme de fonds.

Le changement de gestionnaire du fond d'épargne SAPHIR devrait améliorer le rendement de ce fond (rendement légèrement négatif en 2016).

L'UNSA-Ferroviaire est favorable à l'élargissement de la gamme de fonds afin que les agents-épargnants aient plus de choix dans leurs placements et à condition que la communication faite autour de ces fonds soit claire et précise.

Pour ce qui concerne l'abondement versé, l'UNSA-Ferroviaire a demandé à l'Entreprise de revoir le montant de l'abondement à la hausse. En effet, l'UNSA-Ferroviaire estime que le montant de l'abondement n'est pas suffisant, cela n'incite pas les agents ayant des bas salaires à déposer de l'argent qui se trouve être bloqué pendant 5 ans sauf cas particuliers. Les tranches doivent être revues afin de dynamiser l'épargne salariale. Malgré nos revendications, l'Entreprise a refusé de revoir ces montants. L'UNSA-Ferroviaire réitérera sa demande à chaque rencontre avec la Direction sur le sujet.

Pour mémoire, le Plan Épargne Groupe SNCF, négocié et validé par l'UNSA-Ferroviaire courant 2015 permet à chaque salarié(e) du Groupe Public Ferroviaire SNCF de faire fructifier son épargne (versement de l'Intéressement ou volontaire) tout en bénéficiant d'un abondement* de l'Entreprise pouvant atteindre 300 Euros bruts.

*L'abondement SNCF pour mémoire :

- Jusqu'à 300 € bruts de plus pour 1 500 € de versements annuels minimum,
- 30 % pour la tranche de versements annuels comprise entre 0 et 500 €,
- 20 % pour la tranche de versements annuels compris entre 500,01 € et 1 000 €,
- 10 % pour la tranche de versements annuels compris entre 1 000,01 € et 1 500 €,

Après consultation démocratique de ses structures, l'UNSA-Ferroviaire validera l'avenant pour que chaque salarié(e) puisse bénéficier des nouveautés énumérées dès 2018.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

